

AVIS

RUR.26.0241.AV-Nature

Demande de dérogation émanant du bureau de Gestion et Expertises des Forêts et des Espaces Naturels (GEFEN) pour le compte de Monsieur Benoit VAN ASTEN, Chemin de Fer du Bocq asbl dans le cadre de la rénovation des gares de Bauche et de Spontin lors de la réhabilitation de la ligne touristique L128, et visant la perturbation de plusieurs espèces de reptiles, la destruction de larves d'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulea*) et la détérioration de portion d'habitat de l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

Avis adopté le 3/03/2026

DONNEES INTRODUCTIVESDemande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 20/02/2026
Références : DNF/DNEV/MB/XR/TT/JPB/SLa/ 20260220

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 3 mars 2026

Brève description du projet et de son contexte

Le projet sous-tendant la demande de dérogation concerne le réaménagement des gares de Spontin et de Bauche sur la ligne ferroviaire 128 (Ciney-Yvoir) à l'initiative de l'asbl Chemin de fer du Bocq. Une dérogation délivrée précédemment a expiré le 31 décembre 2025, car les travaux couverts par celle-ci ont pris du retard et un avenant ne pouvait plus être délivré.

Le PRSN avait émis un avis favorable le 17 mai 2024 sur cette première demande, considérant que le projet devrait améliorer in fine l'état de conservation de nombreuses espèces xérothermophiles et que les incidences négatives du projet étaient très limitées. L'avis était assorti de diverses recommandations.

La présente demande de dérogation se concentre sur les mêmes espèces que celles étudiées en 2024 : le Lézard des murailles, la Coronelle lisse, l'Orvet, l'Œdipode turquoise, l'Écaille chinée.

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" (PRSN) **accepte** que soit délivrée la dérogation demandée. En effet, les impacts du réaménagement des deux gares de Bauche et Spontin sur les reptiles et les insectes visés par la demande, apparaissent faibles. A terme, le milieu devrait être plus favorable à ces espèces moyennant les aménagements prévus. L'expert en herpétologie du DEMNA confirme cet impact faible au niveau des gares.

Le PRSN relaie la préoccupation du DEMNA quant au fait que la demande, qui concerne deux gares, ne doit pas occulter les enjeux bien plus importants du reste de la ligne. Celle-ci devra faire l'objet d'une procédure complète en vue de sa remise en service. Dans ce cadre, le PRSN souligne l'intérêt d'un accompagnement de l'asbl Chemin de fer du Bocq pour les aménagements et mesures à prévoir pour la préservation de la biodiversité le long de la ligne 128, dans le cadre d'un plan de gestion global. Ceci serait en outre favorable au développement de l'offre de tourisme durable dans la région.

Enfin, le PRSN insiste pour que le DNF (Direction de Dinant) soit associé à la mise en œuvre des aménagements prévus (tas de pierres, traverses) pour en valider la localisation et les modalités techniques et, le cas échéant, pour les améliorer.



Marc DUFRÊNE
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »